



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 09/09/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 septembre 2015**

AFFICHE
à la Porte de la MAIRIE
le 23 SEP. 2015

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un septembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS (a procuration pour M. LAFOURCADE), M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour M. GOSELIN), MM. DUCASSE, BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), Mme GARRIDO, MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELASSE (a procuration pour Mme COUFFIGNAL).

Etaient excusés : Mmes COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme DARGELASSE), DUBOIS-MAURY, CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), MM. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), GOSELIN (a donné procuration à Mme BRUGAT), LAFOURCADE (a donné procuration à Mme COURROS), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELASSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance E
Délibération n°8**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Alignement de voirie – Rue des charpentiers – Ville / Consorts DUROU

A l'occasion des travaux d'aménagements de voirie de la rue des charpentiers et de la rue des violettes, il est apparu que l'alignement des voies publiques ne correspond plus depuis longtemps au découpage cadastral au niveau du carrefour de ces deux rues. Aussi :

CONSIDERANT que des parcelles appartenant aux consorts DUROU Alain sont depuis de très nombreuses années intégrées de fait dans le domaine public sans que le cadastre n'ait été mis à jour.

CONSIDERANT que lors des travaux, la commune de Tartas et Les consorts DUROU Alain se sont accordés pour saisir cette occasion pour engager la mise à jour du cadastre,

CONSIDERANT que la commune a mandaté le cabinet AMIGE, géomètre expert DPLG pour établir le dossier correspondant,

VU le dossier de régularisation cadastrale établi par le géomètre

CONSIDERANT que l'ensemble des copropriétaires, consorts DUROU, et M le Maire ont signé et approuvé les projets de plan de division et d'état parcellaire proposés par le géomètre,

CONSIDERANT que le transfert de propriété sera fait pour l'euro symbolique et que la Commune de Tartas prend à sa charge tous les frais liés à ce transfert de propriété de géomètre et de notaire.

.../....

Identifiant unique*: 040-214003139-20150921-2015_E8-DE

Envoyé en préfecture, le 23/09/2015 - 08:49

Reçu en préfecture, le 23/09/2015 - 09:00



* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué (Landespublic, TADP)

Il est proposé à notre assemblée

D'APPROUVER le projet d'échange établi par le géomètre,

DE DECIDER de procéder à l'acquisition par la commune de Tartas des terrains désignés dans le dossier du géomètre pour l'euro symbolique. Maitre André PEYRESBLANQUES Notaire à Tartas sera chargé d'établir l'acte authentique correspondant

DE PRECISER que tous les frais liés aux interventions du géomètre et du notaire seront pris en charge par la commune de Tartas,

DE MANDATER monsieur le Maire à l'effet d'exécuter toutes démarches et de signer tous documents relatifs à ce transfert de propriété

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

APPROUVE le projet d'échange établi par le géomètre,

DECIDE de procéder à l'acquisition par la commune de Tartas des terrains désignés dans le dossier du géomètre pour l'euro symbolique. Maitre André PEYRESBLANQUES Notaire à Tartas sera chargé d'établir l'acte authentique correspondant

PRECISE que tous les frais liés aux interventions du géomètre et du notaire seront pris en charge par la commune de Tartas,

MANDATE M. le Maire à l'effet d'exécuter toutes démarches et de signer tous documents relatifs à ce transfert de propriété

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES